

But 2 Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard de relations bilatérales, régionales et multilatérales

OBJECTIFS	CIBLES/ACTIONS
<p>2:A Meilleure intégration des considérations environnementales liées au commerce dans nos relations bilatérales, régionales et multilatérales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Mieux intégrer les considérations environnementales et de développement durable dans la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques d'ici à 2005, à l'Organisation mondiale du commerce d'ici à 2005 et dans les accords commerciaux bilatéraux. (ii) Participer à l'examen décennal de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. (2004)
<p>2:B Meilleure intégration des considérations environnementales dans le financement et la promotion du commerce.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (i) Étudier la faisabilité de fournir une orientation nationale sur les services de transport durables qui aide les exportateurs canadiens à identifier et à utiliser les routes et systèmes les plus durables pour livrer leurs produits et services (2006). (ii) S'assurer que le futur règlement concernant la Corporation commerciale canadienne (CCC) en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> reflète le mandat et le rôle de la CCC (2006). (iii) Militer en faveur d'une version améliorée des Approches communes de l'OCDE concernant l'environnement et les crédits à l'exportation (2004). (iv) Appuyer le développement et la commercialisation de technologies novatrices de réduction de la pollution (2005). (v) Promouvoir les occasions d'exportation de technologies d'énergie verte par l'entremise du Bureau du Mécanisme pour un développement propre et de l'Application conjointe (MDP et AC) et donner une viabilité accrue à des projets grâce au financement carbone - la vente de crédits de réduction d'émissions provenant d'une activité de réduction des émissions (2006).